



RCS : NANTES

Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1989 B 00638

Numéro SIREN : 350 661 864

Nom ou dénomination : H.L.P. AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 20/01/2015 sous le numéro de dépôt 703

HLP AUDIT
Société par Actions Simplifiée au capital de 208.000 €
3 chemin du Pressoir Chênaie
44100 NANTES

RCS NANTES 350 661 864



Déposé au Greffe
le 20 JAN. 2015
sous le N° 703
RCS N°

39 B 638

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE (ORDINAIRE ANNUELLE ET
EXTRAORDINAIRE) DU 22 DÉCEMBRE 2014**

L'an deux mil quatorze,

Le vingt-deux décembre, à dix heures,

Les associés de la société HLP AUDIT, société par actions simplifiée au capital de 208.000 €, divisé en 12.350 actions de même valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte (Ordinaire Annuelle et Extraordinaire), sur convocation régulière faite par le Président, au siège social.

Il a été établi une feuille de présence, émargée par les membres de l'Assemblée lors de leur entrée en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jacques LE POMELLEC, en sa qualité de Président.

Sont appelés comme scrutateurs les deux associés présents, représentant le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction :

- Monsieur Bernard GUIBERT, ès qualités de co-gérant de la société OSIS
- Monsieur Freddy GARCIN.

Le bureau ainsi composé se complète en désignant comme secrétaire, Monsieur Hugues COQUEBERT de NEUVILLE.

Monsieur Philippe OGER, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, est absent excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, soussignés, permet de constater que les associés, présents et représentés, possèdent ensemble les 12.350 titres composant le capital social.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la liste des associés et la feuille de présence ;
- les copies des convocations adressées à tous les associés ;
- la copie et l'avis de réception de la convocation adressée au Commissaire aux Comptes ;
- les comptes annuels, le bilan et l'inventaire de l'exercice clos le 30 juin 2014 ;
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce ;
- le rapport de gestion du Président ;
- le texte des projets de résolutions présentées au vote de l'Assemblée.

ML

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I- De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Lecture du rapport de gestion du Président ;
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes ;
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2014 ;
- Examen et approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce ;
- Quitus au Président, au Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués ;
- Affectation du résultat ;
- Etat des mandats des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant ;
- Pouvoirs à conférer ;
- Questions diverses.

II- De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Augmentation du capital réservée aux salariés en application de l'article L.225-129-6 alinéa 2 du Code de Commerce ;
- Pouvoirs à conférer.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président et des rapports du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte, d'une part, du fait que les mandats de Monsieur Philippe Oger et la société AUDEX ATLANTIQUE, respectivement Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant, viennent à expiration avec la présente Assemblée Générale, et, d'autre part, de la cessation d'activité de Commissaire aux Comptes de Monsieur Philippe Oger le 31 décembre 2014, décide de ne pas renouveler leur mandat et de nommer en remplacement, pour une durée de six exercices devant prendre fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à tenir dans l'année 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020 :

- Le Cabinet LARRIBE-VALVO
Représentée par Monsieur David Devautour
Dont le siège social est situé à Brive la Gaillarde (19100) - 11 rue de la Fontaine Bleue
En qualité de Commissaire aux Comptes titulaire
En remplacement de Monsieur Philippe Oger ;

Et



- Le Cabinet LVDS AUDIT
Dont le siège social est situé à Brive la Gaillarde (19100) - 11 rue de la Fontaine Bleue
En qualité de Commissaire aux Comptes suppléant
En remplacement de la société AUDEX ATLANTIQUE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale décide de donner tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt prescrites par la loi et signer toutes déclarations et demandes d'inscription modificatives au Registre du Commerce et des Sociétés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLÔTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

LE PRÉSIDENT



LE SECRÉTAIRE

LES SCRUTATEURS